



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VALLABRIX

Le lundi 18 décembre 2023

Procès-Verbal

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 7 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 10

Procuration : 1

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Vallabrix régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire Bernard RIEU.

Présents : Mesdames Odile PERNIN-VIDAL, Maryse FRAMMERY, Anne-Marie IGNACE-SANGUIN, Marie-Hélène VAUX, Virginie BECAMEL et Messieurs Bernard RIEU, Didier FRANÇOIS, Vincent MARTINEZ, Thierry EVEILLEAU, Christophe GASSIN

Représentés : Laurent FRANÇOIS donne pouvoir à Bernard RIEU

Absents :

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Odile PERNIN-VIDAL a été désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions

Nombre de votants : 10

Quorum : 7/6 le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h40

A l'ouverture de la séance, le Maire propose à l'assemblée de modifier l'ordre du jour et d'y ajouter les deux points suivants :

- Demande de versement aide achat VAE
- Décision modificative budget principal- écritures succession Canziani

Accepté à l'unanimité

Ordre du jour de la séance

Nomination d'un secrétaire de séance
Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance
Travaux RD 5 ligne de trésorerie
CCPU extension du périmètre à la commune de Castillon-du-Gard
Amendes de police au titre de l'année 2024
Projet d'extension de la carrière
CDG 30 Convention service médecine préventive
CDG 30 Convention CNRACL et invalidité
Annulation de la délibération instaurant la taxe d'habitation sur les locaux vacants
Demande de versement de l'aide à l'achat d'un VAE
Budget principal décision modificative 2

Questions diverses



2023-56- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 JUIN 2023

Le procès-verbal du 19 septembre 2023 n'appelle aucune observation

Approuvé à l'unanimité

2023-57- TRAVAUX RD 5 LIGNE DE TRESORERIE

Afin de permettre le règlement des travaux réalisés sur la RD 5 sans mettre en difficulté la trésorerie de la commune il est proposé au conseil municipal de recourir à une ligne de trésorerie. Il serait bien de prendre une ligne de trésorerie de 200 000 €, ce qui correspond à la subvention accordée par le Conseil Départemental pour ces travaux.

Ayant entendu l'exposé du Maire, les membres du conseil municipal délibèrent et approuvent à l'unanimité la création de ce poste.

2023-58- EXTENSION DU PERIMETRE DE LA CCPU A LA COMMUNE DE CASTILLON-DU-GARD

En date du 24 octobre 2023, le conseil communautaire a approuvé l'extension du périmètre de la communautaire à la commune de Castillon du Gard, à l'unanimité.

Chaque commune membre dispose d'un délai de 3 mois pour approuver ou rejeter cette demande d'adhésion. Le conseil municipal délibère et avec 8 abstentions et 3 votes contre rejette cette demande d'adhésion.

2023-59- AMENDES DE POLICE 2024

Dans le cadre des amendes de police, il est possible d'obtenir des financements pour la sécurisation de la traversée du village, notamment. Le maire propose à l'assemblée de déposer un dossier pour l'installation de 3 radars pédagogiques aux entrées du village.

Le dossier pour amendes de police devra être déposé en début d'année 2024.

Approuvé à l'unanimité

2023-60- PROJET D'EXTENSION DE LA CARRIERE

L'entreprise FULCHIRON a émis le souhait de lancer une extension de la carrière sur une surface de 5.6 ha. Un dossier pourrait être déposé dans le deux prochaines années. Les élus se posent beaucoup de questions et expriment leur opposition. Un courrier dans ce sens sera adressé au préfet.

2023-61-CDG 30 : CONVENTION SERVICE MEDECINE PREVENTIVE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le CDG 30 par délibération en date du 14 septembre 2023 a décidé la mise en place d'une nouvelle convention qui permet l'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion du Gard.

L'article L.812-3 du Code général de la fonction publique prévoit l'obligation pour les collectivités et leurs établissements publics de disposer d'un service de médecine préventive.

Eu égard à l'importance des questions touchant à la prévention, à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail, il est proposé aux membres du conseil municipal de solliciter le CDG pour cette prestation et d'autoriser à cette fin le Maire à conclure cette convention.

Adopté à l'unanimité

2023-62-CDG 30 : CONVENTION SERVICE AFFECTATION TEMPORAIRE

Le service d'affectation temporaires du CDG 30 a pour objectif de pallier ponctuellement aux absences de personnel d'une collectivité en mettant à leur disposition des agents pour une durée déterminée.

Le CDG a mis en place une nouvelle convention qui prend effet au 1^{er} janvier 2024. Afin de pouvoir continuer à bénéficier de ce service. Le conseil municipal délibère et, à l'unanimité autorise la signature de cette convention.

2023-63-CDG 30 : CONVENTION CNRACL ET INVALIDITE



Depuis de nombreuses années, les collectivités territoriales confient au CDG le contrôle des dossiers de retraite CNRACL des agents et le sollicitent pour des conseils en matière de retraite, d'invalidité,

Par délibération en date du 14 septembre dernier, le CDG du Gard a mis en place des modalités de conventionnement et, notamment, une tarification annuelle couvrant ces prestations qui n'entrent pas dans ses missions obligatoires.

Voté à l'unanimité

2023-64-ANNULATION DELIBERATION INSTAURANT LA TAXE D'HABITATION SUR LES LOCAUX VACANTS

Pour rappel, lors de la séance du 19 septembre dernier, le conseil municipal a pris la délibération 2023-53 afin d'instaurer la taxe sur les locaux vacants.

Il s'avère que suite au décret du 25/08/2023 la commune est dans la zone du périmètre des zones dites « tendues » où s'applique de droit la taxe sur les logements vacants (TLV art.232 du CGI) et ne peut donc pas instituer la taxe d'habitation sur les locaux vacants.

Il convient donc d'annuler la délibération 2023-53 instaurant la taxe d'habitation sur les locaux vacants.

Approuvé à l'unanimité

2023-65-DEMANDE VERSEMENT AIDE A L'ACHAT D'UN VAE

Monsieur le Maire rappelle la décision du conseil municipal de mettre en place une aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique. Il présente à l'assemblée le dossier déposé en mairie, de demande de versement de l'aide.

Il répond aux critères d'attribution. Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, délibère et à l'unanimité :

Autorise le versement de l'aide à Me Marie-Hélène FRANÇOIS

Adopté à l'unanimité

2023-66-BUDGET PRINCIPAL DECISION MODIFICATIVE 2

Afin de pouvoir finaliser les écritures comptables de la succession Canziani, il convient de prendre une décision modificative comme suit :

Dépenses de fonctionnement diminution de crédit à l'article 6226 pour 5 956 €, diminution de crédit au chapitre 023 pour 39 044 €, et augmentation de crédit à l'article 6718 pour 45 000 €

Recettes d'investissement diminution de crédit au chapitre 021 pour 39 044 € et augmentation de crédit à l'article 10251 pour 39 044 €.

Le conseil municipal délibère et, à l'unanimité, accepte la décision modificative 2 tel que décrite ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Eau- le problème du chlorothalonil est résolu avec les dernières analyses
- ✓ Réalisation d'une fresque. Le maire propose que la commune soutienne ce projet à hauteur de 300 €
- ✓ Galette des Rois prévue au foyer (grands-parents, enfants) le 16 janvier 2024
- ✓ Repas des aînés le 28 janvier 2024 (présidents d'association, bénévoles et personnel communal).
- ✓ Subvention de la médiathèque proposition d'une augmentation à hauteur de la population
- ✓ Signalétique de la médiathèque propositions

La séance est levée à 20 heures 30.

La secrétaire de séance,
Odile PERNIN-VIDAL

Le Maire,
Bernard RIEU